Syndicat C .G .T des Fonctionnaires
Territoriaux Actifs de la ville de
OISSEL-SUR-SEINE
Tel:06/29/87/24/07 cgt.oissel@gmail.com

Mairie
Place du 8 mai 1945
76350 OISSEL-SUR-SEINE

A l'attention de Mr Le Maire

Copie :Direction Générale
Ressources Humaines

Objet : ***Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées du Samedi 02 Octobre 2021 au Dimanche 31 Octobre 2021***

Le 27 Septembre 2021

Monsieur Le Maire,

Les fonctionnaires et agents territoriaux sont aux avant-postes pour maintenir un service public de qualité, en dépit des conditions sanitaires et des multiples contraintes .Pour autant, ils ne peuvent plus tout accepter : destruction du statut de la Fonction publique, passage forcé aux 1607 heures, restrictions au droit de grève, lignes directrices de gestion de l'austérité, sous effectifs, remise en cause des services publics, retour de la réforme de l'assurance chômage, de la contre-réforme des retraites … les raisons de la colère ne manquent pas !
De plus, depuis le début du mois d'août avec la mise en application de la loi « relative à la gestion de la crise sanitaire », le passe sanitaire jalonne notre quotidien.

Pour la CGT, la vaccination représente un progrès considérable en termes de santé publique.

Cependant, le **syndicat CGT Territoriaux de Oissel** s'oppose à toute sanction ou exclusion d'agents au motif de la non-présentation du passe sanitaire.

Dans ce contexte lourd de conséquences pour la santé et la sécurité des collègues et camarades, poursuivre la suppression des CHSCT est une aberration. Le **syndicat CGT Territoriaux de Oissel** réaffirme que tous les moyens nécessaires à la santé, à la prévention et à l'amélioration des conditions de travail des agents territoriaux doivent non seulement être maintenus, mais être renforcés.

Nous refusons le « vol de congés » par l'augmentation du temps de travail au prétexte d'un alignement à 1607h annuelles alors que les agents territoriaux voient leurs conditions de travail se dégrader et leurs arrêts de travail augmenter et nous n'acceptons pas les atteintes au droit de grève avec le remplacement des agents grévistes .

Par conséquent, le **syndicat CGT Territoriaux de Oissel** continue de porter les revendications suivantes :

- **Le retrait de la loi sanitaire et de la mise en place du « Pass Sanitaire » ;**
- **L'abrogation de la Loi dite de « Transformation de la Fonction Publique » et la non application des 1607H annuelles (soit 10% de temps de travail en moins) et l'abandon du projet de loi dite 4D;**
- **Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (Comité technique et CHSCT).**

Afin de permettre aux agent-e-s de la collectivité de participer aux différentes actions à venir, pour défendre leurs intérêts,leur santé,leur emploi,pour améliorer leurs conditions de travail,pour porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action , nous déposons un préavis de grève de 0 à 24 h, pour l'ensemble des agent-e-s de la ville de Oissel et du CCAS pour les journées des 2, 3, 4, 5 ,6 ,7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, et 31 Octobre 2O21 .

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général
CGT Territoriaux Oissel
Denis Lamy
06/29/87/24/07

CGT OISSEL
Place du 8 Mai 1945
76350 Oissel